



PROJET INSTITUTIONNEL

Travail réalisé par Burri Laure & Chalverat Jessica

Courtételle – août 2023

« Libérez le potentiel de l'enfant et vous transformerez le monde avec lui. »

Maria Montessori

PREAMBULE

Le projet institutionnel regroupe 3 documents complémentaires. Les aspects fonctionnels du lieu d'accueil sont présentés dans le « projet social ». Les buts éducatifs et préventifs sont détaillés dans le « projet éducatif ». Les moyens mis en place au quotidien pour atteindre les buts visés sont développés dans le « projet pédagogique ». Ces documents sont consultables sur demande ou sur le site Internet de L'Appart.

Pour alléger la lecture il a été décidé de ne pas faire figurer toutes les références en notes de bas de page. Les sources qui ont soutenues la rédaction de ce document sont répertoriées dans la bibliographie.

TABLE DES MATIERES

PROJET SOCIAL	6
1. Historique	6
2. Description de l'Appart	6
2.1 Statut juridique et exploitation.....	6
2.2 Localisation	7
2.3 Capacité d'accueil et taux d'encadrement.....	7
2.4 Descriptif des locaux.....	7
2.5 Horaires	8
3. Aspects financiers	8
3.1 Gestion des finances	8
3.2 Tarifs	8
4. Fonctionnement	9
4.1 Prestations	9
4.2 Organigramme	9
4.3 Personnel	9
5. Procédures	10
6. Sécurité	11
7. Urgences	11
8. Prévention – Partenaires - Réseau	11
9. Inscription	12
9.1 Conditions générales	12
10. Assurances	13
11. Contacts	13
PROJET EDUCATIF	14
1. Présentation	14
2. Mission	14
3. Valeurs	14
4. Buts visés	15
4.1 Globalement	15
4.2 Buts spécifiques des Ateliers	16
4.3 Buts spécifiques pour les 7H-9H	17
5. Rôle de l'adulte	19
5.1 Globalement	19
5.2 Les rôles de chaque fonction	19
6. Intervention en soutien à l'inclusion	21
PROJET PEDAGOGIQUE	23
1. Accueil participatif	23
2. Animations pour les 7H-9H	24
Une animation à dominante de loisirs.....	24
Une animation à dimension éducative	24
Une animation à dimension sociale et locale	24
Une animation à dimension préventive.....	25
3. Alimentation	25
4. Aménagement	25

5. Arrivées- départs	26
6. Ateliers	26
La socialisation.....	27
L'autonomie.....	27
La découverte.....	27
La créativité.....	27
7. Célébrations	28
8. Cours extra-scolaires	28
9. Dépannages – Accueil occasionnel et d’urgence	28
10. Déroulement d’une journée type	29
11. Devoirs scolaires	30
12. Hygiène	30
13. Inclusion	30
14. Inscription	31
15. Placement avec horaires irréguliers	31
16. Maladie	31
17. Maltraitance	32
18. Médias, médias numériques et Internet	32
Ateliers.....	32
Ecoliers.....	32
19. MEDICAMENTS - PHARMACIE	33
20. Matériel	34
21. Objet transitionnel – jeux de la maison	34
22. Outils de travail principaux	34
La pédagogie.....	35
La Communication non violente (CNV).....	35
L’observation.....	35
Le Child coaching.....	35
La formation continue.....	35
23. Parents	36
24. Références	36
25. Règles de vie – responsabilisation - sanctions	36
26. Rôles de l’adulte dans les apprentissages	37
27. La sécurité	37
Sécurité affective.....	37
Sécurité physique.....	38
28. Trajets	38
29. Vacances scolaires	38
30. Vendredis soir à thème	39
BIBLIOGRAPHIE	40
Annexe 1 : Organigramme	42

PROJET SOCIAL

INTRODUCTION

Ce document traite des aspects fonctionnels du lieu d'accueil participatif L'Appart. Il a pour objectifs de présenter et définir les conditions-cadres de l'établissement. Il sert de référence à l'équipe éducative ainsi qu'à toute personne désirant comprendre les fondements de l'établissement.

HISTORIQUE

L'Appart est un lieu d'accueil extrafamilial et extrascolaire. Il est situé dans le Canton du Jura, plus précisément dans la commune de Courtételle. Ce lieu est né sous l'impulsion de deux éducatrices de l'enfance, Laure Burri et Jessica Chalverat, ayant toutes les deux plus de 15 ans d'expérience. Désireuses de proposer un concept éducatif alternatif pour les écoliers de la 7^{ème} HarmoS à la 9^{ème} HarmoS ainsi que pour les enfants de 3 à 6 ans, elles imaginent et créent L'Appart : un lieu d'accueil participatif permettant d'offrir aux enfants la possibilité d'évoluer, de s'épanouir et de trouver leur place dans la société. L'Appart vise des buts éducatifs et préventifs en matière de santé sociale au travers de la vie en collectivité. L'ambiance quotidienne s'y veut familiale et le travail éducatif est encadré par des professionnels de l'enfance. Ce lieu, destiné aux enfants et aux jeunes a aussi pour but de permettre à leurs parents de pouvoir concilier vie familiale, vie privée et vie professionnelle plus aisément. Trois types d'accueil y sont proposés : fixe, occasionnel et d'urgence.

2. DESCRIPTION DE L'APPART

2.1 STATUT JURIDIQUE ET EXPLOITATION

L'Appart est une association régit par les articles 60 et suivants du code civil suisse. Elle ne poursuit aucun but lucratif. Ce lieu accueille les enfants sans distinction de culture, d'origine, de genre, de religion, de statut social ou d'orientation sexuelle.

Les statuts de l'association sont consultables sur le site Internet de L'Appart. Chaque membre en reçoit une copie.

2.2 LOCALISATION

L'Appart s'ouvrira à Courtételle.

2.3 CAPACITE D'ACCUEIL ET TAUX D'ENCADREMENT

La capacité d'accueil au quotidien a été réfléchi afin de pouvoir offrir un encadrement éducatif de qualité.

- Ateliers pour les 3-6 ans : 10 places par matinée (8 places fixes + 2 places de dépannage), encadrées par 1 personne diplômée.
- Accueil pour les 7^{ème} – 9^{ème} HarmoS : 12 places disponibles (10 places fixes + 2 places de dépannage) encadrées par 1 personne diplômée.

Les 2 groupes ne sont pas dans les locaux en même temps. En fonction des dépannages demandés, il peut toutefois arriver que les enfants des deux groupes partagent le déjeuner ensemble.

2.4 DESCRIPTIF DES LOCAUX

L'Appart est un lieu pensé et aménagé pour offrir un cadre sécurisé et adapté aux enfants accueillis. L'aménagement est basé sur un modèle familial tout en étant réfléchi par des professionnels. Chaque pièce est destinée à des activités spécifiques et peut être modifiée en fonction des besoins. Les locaux sont fonctionnels, pratiques, modulables, lumineux, confortables et chaleureux.

2.5 HORAIRES

L'accueil des écoliers est ouvert du lundi au vendredi, de 6h45 à 18h, y compris durant les vacances scolaires.

Les Ateliers sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h15. Ils sont fermés durant les vacances scolaires.

L'établissement ferme généralement ses portes 3 semaines en été et 1 semaine entre Noël et Nouvel-an ainsi que durant les jours fériés officiels et les ponts rattrapés reconnus au niveau fédéral et cantonal.

3. ASPECTS FINANCIERS

Non-subventionnée, l'association vit grâce aux cotisations de ses membres, à la tarification faite aux parents, aux généreux donateurs, aux bénévoles et aux employés qui ne comptent pas la totalité de leurs heures. Sans le soutien de tous ses partenaires, L'Appart ne pourrait exister.

Les fonds et les éventuels bénéfices sont consacrés entièrement à la poursuite des buts de l'association.

3.1 GESTION DES FINANCES

La gestion des finances est assurée par le Comité de l'association. La Direction du lieu d'accueil gère les aspects financiers quotidiens en fonction des budgets approuvés.

3.2 TARIFS

L'Appart est un établissement privé. De ce fait, les familles payent un tarif mensuel forfaitaire en fonction du nombre de jours hebdomadaires ou de modules choisis lors de l'inscription. Les dépannages, les inscriptions durant les vacances scolaires et durant les vendredis soir à thème sont ajoutés à la facture mensuelle. Sans contrat de placement fixe, un paiement par TWINT ou en liquide est demandé au plus tard à l'arrivée de l'enfant.

Les tarifs sont consultables sur le site Internet de L'Appart.

Les conditions générales de l'établissement traitent entre autres des modalités de la tarification.

Les frais de garde sont déductibles des impôts selon les directives cantonales.

A l'avenir, L'Appart est désireux de pouvoir proposer des tarifs en fonction des capacités économiques des parents.

4. FONCTIONNEMENT

4.1 PRESTATIONS

- Un accueil au quotidien pour des 7H-9H
- Des Ateliers quotidiens pour les 3-6ans (en matinée hormis durant les vacances scolaires)
- Des activités durant les vacances scolaires pour les 7H-9H
- Des vendredis soir à thème durant l'année pour les 7H-9H
- 2 X 2 places de dépannage quotidien
- La garantie que l'enfant est accueilli dans un petit groupe

A noter que l'accès aux activités durant les vacances, aux vendredis soir à thème et aux dépannages est ouvert à tous les enfants du Canton du Jura¹ ayant l'âge requis, sur inscription. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un contrat de placement fixe dans l'institution pour pouvoir bénéficier de ces prestations.

4.2 ORGANIGRAMME

Les relations fonctionnelles et hiérarchiques entre les individus de L'Appart sont représentées par un organigramme (annexe 1).

4.3 PERSONNEL

L'équipe éducative et le personnel de maison regroupent des personnes aux compétences variées et complémentaires. Les qualifications de chaque partenaire, ses qualités personnelles et son état de santé doivent lui permettre d'assumer sa tâche. Chaque personne travaillant à L'Appart est soumise au secret de fonction.

Tout le personnel de L'Appart est investi et cherche à faire évoluer sa pratique. Chaque employé, au début de son mandat, reçoit un document qui énumère les attentes de l'établissement face à son travail, qu'il s'engage à respecter. Ce document est utilisé comme base lors de l'entretien d'évaluation annuel.

Les personnes responsables des groupes d'enfants sont diplômées dans le domaine de l'enfance ou dans les sciences de l'éducation et ont plusieurs années d'expérience sur le terrain avec la population accueillie. Elles prennent en charge les enfants en respectant les projets éducatif et pédagogique ; elles assurent la sécurité physique et morale des enfants ; elles organisent et animent les activités.

La direction est titulaire d'une formation ES ou HES dans le domaine de l'éducation de l'enfance ou d'un bachelor universitaire en sciences de l'éducation. Il est demandé à ce que la direction travaille en parallèle auprès des enfants. Une codirection est possible. Une personne diplômée en tant qu'assistant-e socio-éducatif-ve ayant au minimum 5 ans d'expérience complète l'équipe.

¹ Prestations pouvant être élargies à d'autres Cantons.

Des stagiaires, des remplaçantes, des bénévoles, des intervenants externes peuvent rejoindre l'équipe de manière ponctuelle ou occasionnelle. L'Appart peut accueillir des apprentis.

4.3.1 HORAIRES DE TRAVAIL

Les horaires sont définis par la Direction en fonction des besoins institutionnels et doivent être respectés par les collaborateurs.

Un emploi à plein temps correspond à 42 heures hebdomadaires dans lesquelles est incluse 1h permettant de compenser les fermetures annuelles décidées par les autorités cantonales. Est incluse également 1h hebdomadaire dédiée aux tâches administratives et à l'organisation des activités. Ces heures-là sont annualisées et utilisées en fonction des besoins.

Chaque employé est responsable de transmettre les heures qu'il a effectuées à la Direction. Il lui est demandé de remplir le tableau Excel dédié à cet effet tous les mois, au plus tard jusqu'au 5 du mois suivant.

4.3.2 COLLOQUES – ENTRETIENS – ECHANGE DE FIN D'ANNEE

Chaque semaine (excepté durant les vacances scolaires), un colloque d'une heure est prévu pour l'équipe éducative. Il permet de traiter les aspects organisationnels et pédagogiques permettant le bon fonctionnement de L'Appart. Par souci de confidentialité, sauf accord exceptionnel de la Direction, les colloques se déroulent dans les locaux de L'Appart.

Le personnel de maison ainsi que les bénévoles peuvent être conviés aux colloques en fonction des besoins.

Dans la mesure du possible, à la fin de l'année scolaire, la Direction invite chaque personne travaillant au sein de L'Appart à participer à un échange basé sur le document « Les attentes de L'Appart face à ses employés » ; le but étant d'évaluer le travail effectué durant l'année, de définir et transmettre ses besoins pour l'année à venir, d'échanger sur le fonctionnement de l'institution, de faire des propositions, de partager d'éventuels projets.

Chaque personne contribuant au bon fonctionnement de L'Appart peut demander, lorsqu'il en ressent le besoin, un entretien avec la Direction. Cette dernière aspire à harmoniser la situation. Si cela ne devait pas être satisfaisant, le personnel peut prendre contact avec la Présidence du Comité de l'association.

5. PROCÉDURES

Afin de favoriser la cohésion et guider le travail des personnes travaillant au sein de L'Appart, des procédures sont élaborées. L'ensemble du personnel est tenu de s'y référer.

6. SÉCURITÉ

La sécurité physique et affective des enfants est l'une des priorités de L'Appart et tout est mis en œuvre pour qu'ils puissent s'épanouir sereinement en y étant accueillis. Les locaux respectent les normes de sécurité de base et le personnel s'appuie sur les recommandations du BPA² et de la SIA³.

L'établissement possède les données de base de l'enfant (médecin traitant, assurances, allergies ou autres particularités en lien avec son état de santé).

Un document informatif avec les numéros d'urgence est affiché à divers endroits de l'établissement et au moins l'un d'eux est à la hauteur des enfants.

Pour tenir compte de leur besoin de se regrouper entre pairs, les écoliers ne sont pas systématiquement sous le regard de l'adulte. Aussi, en fonction du lien de confiance créé avec le personnel éducatif, de leurs capacités d'autonomie et dans un but de responsabilisation, il arrive que les écoliers puissent faire des activités sans surveillance directe de l'adulte. Cela se pratique dans le cadre d'une activité élaborée en amont, avec des règles claires et définies.

A savoir que malgré les précautions prises, un accident peut toujours arriver.

7. URGENCES

Lors d'un accident majeur ou dans une situation évaluée urgente, l'adulte en charge des enfants prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la santé et la sécurité du ou des enfants concernés. Les parents sont informés de la situation dès que possible.

La Direction peut demander aux employés de retranscrire rigoureusement les faits observés dans un rapport, de le dater et de le signer et/ou de remplir une déclaration d'accident.

8. PRÉVENTION – PARTENAIRES - RÉSEAU

La complémentarité des connaissances et des expériences sont riches et chercher des solutions à plusieurs est constructif. En cas de besoin et en accord avec la Direction, le personnel éducatif peut faire appel à diverses personnes ressources pour obtenir des conseils, du soutien, des réponses, des interventions. Une collaboration peut se faire avec, entre autres, les organismes et les personnes ci-dessous :

- AEMO⁴
- AIIMM⁵
- APEA⁶
- SEI⁷

² Bureau suisse de prévention des accidents

³ Société suisse des Ingénieurs et des Architectes

⁴ Action Éducative en Milieu Ouvert

⁵ Association Interprofessionnelle d'Intervenants en matière de Maltraitance des Mineurs

⁶ Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

⁷ Service éducatif itinérant

- FONDATION O2
- Pro Infirmis
- Association Ciao, Ciao.ch
- Écoles : Aurélie Simon, Directrice, Courtételle
- Pédiatre : Sid Ali Zoubir, Delémont
- Droguiste : Jodyne Biolchi
- Dentiste : Boris Chappuis, CM clinique dentaire, Courtételle
- Ergothérapeute : Mélanie Villat, ERGOJURA
- Infirmière et kinésiologue : Virginie Aubry, Courroux

Si la situation concerne un enfant en particulier, les informations et les observations communiquées se feront de manière anonyme. Dans le cas contraire, elles ne peuvent être transmises sans le consentement préalable du-des représentant-s légal-aux de l'enfant. Sont réservés les cas d'urgence sanitaire et les cas de faits graves.

Tout partenariat avec une personne externe vise en premier lieu le bien-être des enfants accueillis.

9. INSCRIPTION

La demande d'inscription de l'enfant est faite par la personne représentant l'autorité parental. Elle remplira une « demande de placement » qui se trouve sur le site Internet de L'Appart, ou prendra directement contact avec la Direction.

Les inscriptions pour les activités durant les vacances scolaires et pour les vendredis soir à thème se font directement sur le site Internet de L'Appart. Ces inscriptions sont ouvertes à tout écolier du Canton du Jura ayant l'âge requis pour y participer. Les enfants des autres cantons peuvent aussi s'y inscrire. Un contrat de placement fixe à L'Appart n'est pas nécessaire.

Les places étant limitées, elles sont attribuées par ordre d'arrivée. L'inscription est définitive et fait office de contrat. Elle engendre l'acceptation des conditions générales de l'établissement ainsi que des projets éducatif et pédagogique.

Les demandes de placements occasionnels ou d'urgence (dépannages) peuvent se faire oralement ou par écrit. Une confirmation de la part de l'équipe éducative qu'une place est disponible est nécessaire avant de pouvoir faire le versement.

9.1 CONDITIONS GENERALES

Lors de l'inscription, une copie des conditions générales de l'établissement est distribuée. S'y trouvent les modalités contractuelles. Ce document est aussi consultable sur le site Internet de L'Appart.

10. ASSURANCES

L'association a contracté les assurances nécessaires pour ouvrir un lieu d'accueil.

Pour l'admission de l'enfant, ce dernier doit obligatoirement est couvert par une assurance maladie, accident et responsabilité civile (des parents) valables.

Pour les enfants avec un contrat de placement fixe, une copie de ces assurances doit être remise à la direction lors du premier entretien.

11. CONTACTS

Direction du lieu d'accueil	Burri Laure Chalverat Jessica
Comité	Présidence : Lovy Mathieu Secrétaire : Ackermann Lisiane Caissier : Kummer David
Adresse postale	
Numéro de téléphone fixe	
Numéro de téléphone portable	
Adresse mail	info@lappart-ateliers.ch
Site internet	www.lappart-ateliers.ch
Facebook	

PROJET EDUCATIF

Introduction

Ce document édite les principes fondamentaux de L'Appart. Il traite des besoins des enfants en fonction de leur développement et amène des aspects théoriques. Il décrit l'essence, les valeurs et les buts éducatifs visés au sein de l'établissement ainsi que le rôle des adultes présents.

Le projet éducatif est la base théorique sur laquelle s'appuie la pratique de l'équipe éducative et est l'un de ses principaux outils de référence.

Il est consultable sur le site Internet de L'Appart ou sur demande.

1. PRÉSENTATION

L'Appart est un lieu d'accueil participatif axé sur l'apprentissage actif. Ce lieu est destiné en principe aux écoliers de la 7^{ème} HarmoS à la 9^{ème} HarmoS révolue. Durant les matinées, les portes de L'Appart s'ouvrent aux enfants âgés de 3 à 6 ans révolus et leur propose des Ateliers. L'Appart accueille principalement les enfants du Canton du Jura, sans distinction de culture, d'origine de genre, de religion, de statut social ou d'orientation sexuelle.

2. MISSION

La mission première de L'Appart est d'être un lieu accueillant, chaleureux, sécurisant et qui favorise la participation ; où l'enfant et sa famille sont accueillis dans un climat positif et familial ; où l'enfant y est soutenu par une équipe professionnelle afin de développer tout son potentiel et où chacun y fait l'apprentissage de vivre ensemble.

3. VALEURS

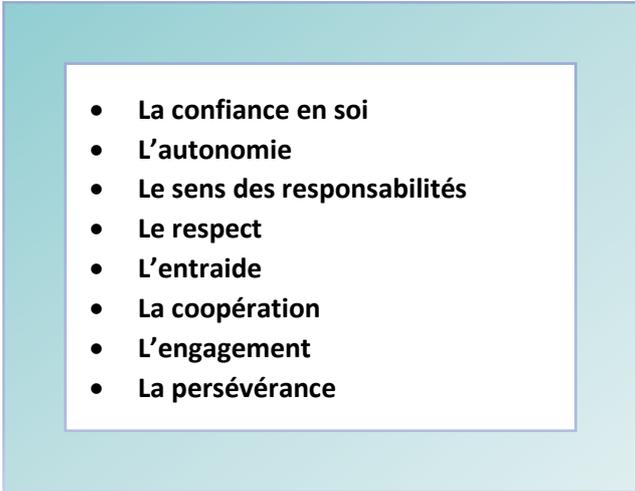
Le travail éducatif à L'Appart est basé sur l'apprentissage actif. Cette approche éducative encourage l'enfant à développer ses propres compétences et l'accompagne vers son plein potentiel. L'enfant est amené « à se développer et à réaliser des apprentissages au gré de ses idées, de ses interactions avec les gens qui l'entourent et à travers sa manipulation du matériel auquel il a accès.⁸ ». Il est invité à la réflexion et à la recherche de solutions. Il est amené à faire des choix et à prendre des décisions afin de faire des expériences réelles et d'en tirer des apprentissages. Il devient ainsi l'acteur principal de son développement.

⁸ « *L'apprentissage actif au préscolaire : accompagner l'enfant vers son plein potentiel.* », Ann S. Epstein, Chenelière éducation, 2020.

Soutenu par les adultes, l'enfant est encouragé à développer :

- sa pensée créative et sa pensée critique
- la conscience de soi, l'estime de soi et l'empathie
- une communication efficace et de l'habileté dans les relations interpersonnelles
- la gestion de son stress et la régulation de ses émotions
- son sens de l'initiative et sa curiosité

Les 8 valeurs véhiculées entre tous les partenaires de l'établissement, quel que soit son âge et sa fonction, sont les suivantes⁹ :

- 
- **La confiance en soi**
 - **L'autonomie**
 - **Le sens des responsabilités**
 - **Le respect**
 - **L'entraide**
 - **La coopération**
 - **L'engagement**
 - **La persévérance**

4. BUTS VISES

4.1 GLOBALEMENT

L'Appart vise des buts éducatifs et préventifs en matière de santé sociale au travers de la vie en collectivité.

Cherchant à développer le « vivre ensemble », il offre un accueil adapté et de qualité pour les familles.

⁹ Tiré du programme éducatif Highscope. Ce dernier est mis en pratique dans les lieux d'accueil de l'enfance du Québec depuis 1997 et est basé sur l'apprentissage actif.

4.2 BUTS SPECIFIQUES DES ATELIERS

Entre 3 et 6 ans, l'enfant gagne en autonomie physique et affective. Sa représentation intellectuelle lui permet de s'éloigner de sa famille et de s'ouvrir petit à petit au monde. Bien qu'encore égocentrique, graduellement, il devient plus nuancé et plus ouvert aux opinions des autres. Il montre le besoin d'être au contact avec ses pairs auprès desquels il apprend la collectivité. Les progrès faits dans le langage permettent à l'enfant de communiquer plus facilement qu'auparavant. Il raffole des comptines et des histoires. Les rituels sécurisent l'enfant et lui permettent d'apprendre à vivre ensemble. Quant aux règles et leurs conséquences, elles aident l'enfant à se décentrer et à tenir compte des autres.

Une grande évolution des capacités cérébrales à lieu. L'enfant développe un vif intérêt intellectuel pour ce qui l'entoure et la période des « pourquoi » se crée. Sa mémoire s'accroît. Ses compétences et ses connaissances se développent en grande partie grâce à l'observation et l'imitation. L'enfant apprivoise le monde principalement à travers le jeu symbolique, ce qui lui permet d'assimiler les informations, revivre des émotions, comprendre son entourage, ...

Alors curieux et imaginaire, l'enfant développe rapidement son monde imaginaire qui devient très important. L'enfant peut ainsi montrer un grand intérêt pour dessiner, peindre, bricoler. Il joue à faire semblant, crée de nombreuses constructions avec des blocs, invente des histoires et des chansons.

D'un point de vue moteur, le développement de l'enfant continue de progresser mais est moins significatif que durant les années précédentes. Aux alentours de 4 ans, l'enfant grandit et sa masse musculaire augmente. Il montre alors un besoin de se dépenser physiquement. Il sautille, court, grimpe, roule, ...autant de mouvements répétés qui le fatiguent vite ; mais à cet âge, l'enfant récupère tout aussi rapidement. Vers 6 ans, l'enfant progresse au niveau de l'équilibre, les notions spatio-temporelles se développent et il acquiert une plus grande précision dans ses gestes : ainsi, il maîtrise de mieux en mieux son corps.

Entre 3 et 6 ans, l'enfant considère les adultes, et toute personne faisant office d'autorité dans son entourage, comme de véritables héros. L'adulte doit donc faire particulièrement attention à ses paroles et attitudes.

Pour permettre aux enfants de 3-6 ans d'expérimenter la collectivité, de vivre de nouvelles aventures à l'extérieur de leur famille, d'éprouver du plaisir et de se préparer tout en douceur à leur entrée à l'école, les Ateliers visent les 4 buts suivants :

- 
- **La socialisation**
 - **L'autonomie**
 - **La découverte**
 - **La créativité**

Pour atteindre ces buts, des Ateliers variés, complémentaires et accompagnés sont proposés quotidiennement aux enfants de 3 à 6 ans. Ils leur permettent de faire des découvertes, d'assimiler le monde, d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

4.3 BUTS SPECIFIQUES POUR LES 7H-9H

Les jeunes entre 10 et 12 ans vivent le passage de l'enfance à la puberté, ce qui représente une étape charnière dans la construction de l'être humain, raison pour laquelle il est nécessaire de leur offrir une prise en charge adaptée et adéquate.

Dès 10 ans, les jeunes vivent une étape complexe et pleine de changements majeurs tant sur le plan cognitif, physique, social et émotionnel. Le développement de l'enfant amène ce dernier à faire des allers et retours entre le monde des enfants et celui des adultes. L'enfant montre alors un besoin croissant d'autonomie sans pouvoir encore assumer toutes les responsabilités qui en découlent. Son corps se modifie (poussée de croissance, modification hormonale, ...) et son mode de pensée aussi. Il commence à forger son système de valeurs et développe son identité.

Ses besoins sont alors nombreux. En autres :

- Besoin d'affection
- Besoin d'appartenance
- Besoin d'autonomie, de prendre les décisions qui le concerne, de faire les choses par soi-même
- Besoin d'espoir
- Besoin d'imaginer, de réfléchir, de faire des projets
- Besoin d'intimité
- Besoin de confiance
- Besoin de dialogue
- Besoin de la présence d'un adulte
- Besoin de modèles
- Besoin de reconnaissance
- Besoin de responsabilités
- Besoin de se détacher de la dépendance parentale et familiale
- Besoin de sécurité, d'être soutenu
- ...

A ces besoins, un grand nombre de défis s'ajoutent :

- Apprendre à communiquer efficacement
- Apprendre l'autodiscipline
- Comprendre les changements qui se produisent dans son corps et apprendre à les accepter
- Contrôler ses peurs
- Créer des amitiés, gérer les conflits et les déceptions qui vont avec
- Être attentif à soi, s'ouvrir à l'autre
- Évaluer concrètement l'impact de ses idées ou de ses projets sur la réalité
- Expérimenter des rôles et des responsabilités
- Imaginer des hypothèses, saisir le lien de cause à effet
- Se préparer à intégrer une école secondaire et l'intégrer
- ...

Mal soutenus, les jeunes peuvent développer des comportements inadaptés et présenter certains troubles tels que :

- Absentéisme scolaire
- Anxiété
- Comportements violents
- Difficultés scolaires
- Harcèlement
- Impulsivité
- Pensées suicidaires
- Troubles alimentaires
- Automutilation
- ...

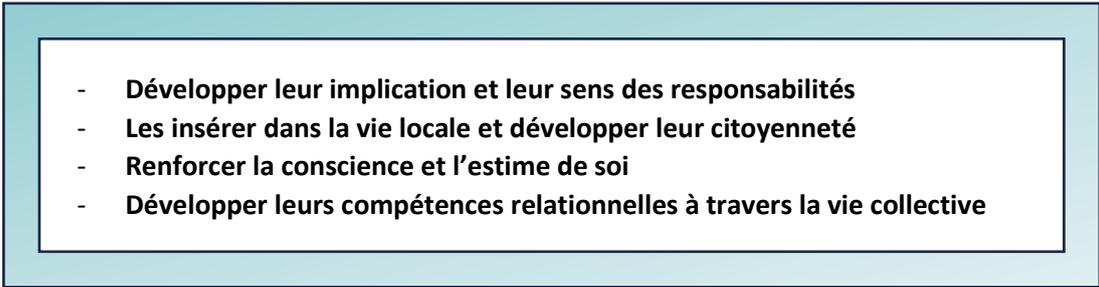
A l'heure actuelle, l'accès facilité aux écrans ouvre les portes à des nouveaux horizons positifs. Cependant, un mauvais usage peut contribuer à une baisse de l'estime de soi, puis à l'augmentation du stress, de l'anxiété et de la déprime. Une surexposition peut engendrer certains troubles.

Les enfants arrivent à la puberté de plus en plus précocement et un travail de prévention en amont est plus porteur d'espoir qu'un travail de déconstruction lorsque les problèmes sont installés.

Les jeunes ont des besoins précis ainsi que des défis à mener, les risques qui peuvent en découler existent.

Ils ont des rêves plein la tête, de l'énergie à revendre et un coup d pouce peut suffire à concrétiser leurs idées et leur permettre de prendre confiance en eux. Ils sont les citoyens de demain et peuvent faire de grandes choses si les conditions pour les soutenir sont réunies. Les adultes ont clairement une responsabilité vis-à-vis de ce que ces jeunes deviendront.

L'Appart s'enracine dans un projet de société en promouvant la jeunesse au sens large. Pour répondre aux besoins des jeunes de la 7H à la 9H, les buts sont les suivants :

- 
- **Développer leur implication et leur sens des responsabilités**
 - **Les insérer dans la vie locale et développer leur citoyenneté**
 - **Renforcer la conscience et l'estime de soi**
 - **Développer leurs compétences relationnelles à travers la vie collective**

Pour parvenir à ces buts, L'Appart inscrit ses actions principalement sous forme d'animations, à savoir :

- **Une animation à dominante de loisirs**
- **Une animation à dimension éducative**
- **Une animation sociale et locale**
- **Une animation préventive**

Ces 4 axes, appuyés sur une pédagogie interactive, participative, expérientielle et coopérative sont développés dans le projet pédagogique.

Pour qu'un accueil participatif puisse se développer sur le terrain, il est important que les jeunes soient accueillis en petit nombre. C'est pourquoi L'Appart a fait le choix d'accueillir au maximum 12 écoliers simultanément. De cette manière, l'équipe éducative peut concrétiser un réel travail éducatif et les jeunes bénéficient d'un lieu chaleureux et professionnel. Une petite institution favorise le calme, l'écoute, les échanges et par conséquent les apprentissages.

5. RÔLE DE L'ADULTE

5.1 GLOBALEMENT

Toute personne employée à L'Appart se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. Elle adopte une attitude bienveillante. Cela se traduit par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance et d'entraide. Les attentes de L'Appart face à son personnel sont les suivantes :

- Chaque employé veille à créer un climat de travail facilitant le développement des valeurs de L'Appart envers soi-même, auprès des enfants, de leur famille et entre les collaborateurs.
- Il connaît les orientations prises par l'institution et devient, par son engagement, partenaire et garant des projets.
- Il se réfère à l'organigramme.
- Il est responsable de questionner sa pratique et cherche à la faire progresser.
- Lorsqu'une décision est prise, il modifie sa pratique jusqu'à nouvelle évaluation. Si cela devait lui poser un quelconque problème, il est responsable d'engager le dialogue avec la Direction.
- Les actes éducatifs découlent du projet pédagogique et non de la sensibilité de chacun et chacune.
- Les employés sont responsables de transmettre les éventuels dysfonctionnements institutionnels à la Direction afin d'améliorer la situation.
- Tout acte portant atteinte à la sécurité physique et/ou à la dignité d'une personne n'est pas tolérable et sera suivi de conséquences. La Direction et/ou le comité, prendront les décisions qui leur sembleront nécessaires.

Le personnel éducatif de L'Appart valorise le travail en équipe tout en laissant chaque personne exprimer sa propre identité professionnelle et sa spontanéité sans craindre de jugement. Chacun est amené à faire des propositions, à s'exprimer et à faire des essais dans la mesure où il ne nuit pas à autrui et est dans le respect de la ligne pédagogique. La routine transformant un accueil éducatif en gardiennage, les projets des employés sont encouragés.

Les adultes veillent à la cohérence et à la cohésion qui sont des valeurs particulièrement importantes pour les écoliers. Face à un problème, ils favorisent la recherche de plusieurs solutions afin de trouver celle qui met en accord les différents partenaires.

5.2 LES RÔLES DE CHAQUE FONCTION

Chaque personne contribuant au fonctionnement de L'Appart a une fonction spécifique et complémentaire aux autres.

Chacun est soumis au secret de fonction tout au long de son engagement et y reste lié après des rapports de service. Entre en compte toute information relative aux situations des enfants, de leurs parents ainsi que toute autre information concernant l'institution dont le personnel aura pris connaissance durant son mandat.

5.2.1 LA DIRECTION

La Direction vise à offrir un lieu d'accueil de qualité aux enfants et aux familles accueillis. Elle veille à mettre en place les décisions prises par l'association. Elle est garante du cadre pédagogique et éducatif de l'institution. Gérant la charge administrative relative au bon fonctionnement de l'établissement, elle assume aussi une part éducative sur le terrain. Elle veille à la sécurité physique, morale et affective des groupes. Elle effectue les liens nécessaires entre l'association, les familles, les prestataires, le personnel, le Canton, la Commune et les divers partenaires. La Direction veille à ce que son personnel ait les informations nécessaires pour travailler de manière adéquate, à recentrer le personnel sur la mission, les buts et les valeurs du lieu d'accueil si nécessaire.

5.2.2 LE PERSONNEL EDUCATIF

Les jeunes de la 7H à la 9H sont pris en charge par deux éducatrices de l'enfance. Elles connaissent les buts visés et tendent à les atteindre. Elles veillent à créer un accueil participatif, à créer des moments d'échanges, à soutenir les projets individuels et collectifs et à proposer des activités variées. En outre, elles jouent aussi un rôle de prévention. Une partie des tâches administratives leur sont déléguées. Elles peuvent être conduites à mener des entretiens avec les parents.

Une personne ayant le CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve complète l'équipe. Elle est principalement responsable des Ateliers. En ce sens, elle gère une partie des tâches administratives de ce groupe. Elle veille à offrir des activités aux enfants en lien avec leurs compétences et leurs centres d'intérêts. Elle s'assure à diversifier les Ateliers et à trouver un équilibre entre les différents domaines d'apprentissages des enfants accueillis. Elle connaît les buts visés et tend à les atteindre. Elle peut être conduite à mener des entretiens avec les parents.

Chaque membre du personnel éducatif peut être amené à être responsable d'une personne en formation.

5.2.3 LE PERSONNEL REMPLAÇANT

En cas de besoin, L'Appart peut faire appel à des personnes effectuant des remplacements. Le personnel remplaçant veille à se mettre à jour avec les nouvelles décisions du lieu d'accueil et s'engage à travailler dans le sens des valeurs et de la mission dudit lieu. Une personne faisant un remplacement de longue durée est invitée à participer aux colloques et aux prises de décision. En principe, le personnel remplaçant n'a pas de responsabilité administrative et ne mène pas les entretiens avec les parents. Il leur transmet uniquement les informations en lien avec la journée passée et l'organisation.

5.2.4 LES PERSONNES EN FORMATION

Il arrive que L'Appart accueille des personnes en formation (stages d'observation, stages de formation, apprentissages, ...). Dans un premier temps, ces personnes sont amenées à observer le travail des professionnels. Puis, certaines tâches en lien avec l'accueil des enfants leur sont déléguées.

En accord avec leur personne de référence et en fonction de leur évolution, des tâches éducatives leur sont confiées. La personne en stage pour une durée de plus de 3 mois est conviée aux colloques d'équipe. Un membre du personnel éducatif est désigné comme personne de référence. Il veille à guider la personne en formation dans ses apprentissages. Pour ce faire, des entretiens réguliers sont agendés. Ces derniers permettent d'échanger sur la pratique et la théorie du métier, de définir des objectifs et de les évaluer. Chaque membre du personnel éducatif est responsable de la personne en formation. Il veille à lui transmettre ses connaissances et l'aide à s'améliorer en tenant compte des informations reçues par la personne référente. En principe et sauf en accord avec la Direction, la personne en stage ne reste jamais seule avec les enfants. Elle n'est pas autorisée à administrer de médicament sans l'accord et le regard permanent de la personne diplômée. La personne en stage préparatoire ne transmet pas d'information aux parents. Elle connaît les valeurs de l'établissement ainsi que les règles et les applique.

5.2.5 LE PERSONNEL DE L'INTENDANCE

Le personnel chargé de l'intendance est engagé pour ses compétences techniques mais aussi pour sa motivation à travailler auprès de la population accueillie, ainsi que pour ses compétences sociales. Il est partie intégrante du bon épanouissement du lieu d'accueil. Il est nécessaire qu'il se sente impliqué et soit en accord avec les valeurs, la mission et les buts du lieu d'accueil. Il travaille en collaboration étroite avec les autres membres du personnel. Il n'est pas amené à transmettre des informations aux parents. Il participe aux colloques éducatifs sur demande de la Direction.

Des intervenants externes sont ponctuellement amenés à rejoindre l'équipe de L'Appart. C'est le cas, par exemple : de personnes suivant le programme d'occupation cantonal (POC), de civilistes, de migrants suivant un programme d'intégration (AJAM), de personnes animant une thématique. Ces personnes sont accueillies et guidées dans leur travail par le personnel de L'Appart. Les intervenants externes s'adaptent aux lignes directrices de l'établissement.

5.2.6 LES BENEVOLES

Des bénévoles peuvent participer à la vie du lieu d'accueil. Leurs fonctions peuvent être multiples : accompagnement lors d'une activité avec les enfants, aide en cuisine, aide au ménage, aide administrative, mise en place d'une rencontre, ... Les bénévoles bénéficient d'une information claire sur l'activité à accomplir et sur l'organisation de l'établissement. L'organisation du travail et le partage des responsabilités sont dictés par la personne diplômée présente. Leur sont confiées des activités et des tâches qui conviennent et correspondent à leurs compétences. Les bénévoles sont sensibilisés aux buts, à la mission et aux valeurs de l'établissement.

6. INTERVENTION EN SOUTIEN A L'INCLUSION

Une personne intervenant en soutien à l'inclusion peut être présente pour soutenir l'équipe éducative lorsqu'elle accueille un enfant à besoins particuliers. Elle veille à une bonne communication avec les membres du personnel, soumet des propositions d'amélioration, fait part de ses observations, participe à la prise en charge du groupe et de la vie du quotidien. Des échanges réguliers sont agendés avec la Direction et/ou l'équipe éducative. Des évaluations régulières de la situation sont planifiées :

elles permettent d'adapter l'encadrement de l'enfant concerné et de questionner si L'Appart est le lieu approprié pour l'accueillir.

Idéalement, la personne intervenant en soutien à inclusion a un diplôme d'éducateur-trice spécialisé. Globalement, elle a pour rôle de soutenir, en coopération avec l'équipe éducative, l'enfant dans son individualité et vise l'inclusion de ce dernier.

La mission de L'Appart n'est pas d'organiser un accueil spécialisé ni thérapeutique pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, mais de tout mettre en œuvre pour qu'ils puissent s'adapter au contexte d'une vie en collectivité et développer avec leurs pairs une relation positive et constructive.

PROJET PEDAGOGIQUE

INTRODUCTION

Ce projet pédagogique rend opérationnel les connaissances théoriques en lien avec les besoins de l'enfant, les buts, la mission et les valeurs de L'Appart. Centré sur l'enfant et son développement, il détaille les moyens mis en place pour atteindre les objectifs visés et permet de guider le personnel éducatif dans sa pratique au quotidien. Il lui apporte un support de référence et ainsi permet d'offrir aux enfants et à leur famille un accueil cohérent, professionnel et de qualité. Par ailleurs, il permet à toute personne intéressée de découvrir et de comprendre de manière détaillée le travail mis sur pied dans l'établissement, car il retranscrit la réalité du terrain.

Ce document est amené à être revisité, questionné, évalué et modifié afin de rester en phase avec la réalité.

Afin de faciliter les recherches, les thèmes abordés sont traités par ordre alphabétique.

1. ACCUEIL PARTICIPATIF

En grandissant et dès son plus jeune âge, l'être humain découvre de nouvelles libertés. En parallèle, il se retrouve confronté à de nouvelles limites. Vivre ensemble implique toute une série de droits et d'obligations qui s'imbriquent. La citoyenneté ne s'acquiert pas du jour au lendemain : elle s'apprend. Afin que les enfants accueillis puissent la développer, pour qu'ils puissent, avec le temps, s'inscrire dans une société, un accueil participatif leur est offert.

Ainsi, les enfants sont amenés à participer aux tâches quotidiennes de L'Appart : aider à faire la vaisselle, préparer un gâteau pour le goûter, arroser le jardinet, ... Chaque personne devient alors acteur de ce lieu de vie et y trouve une place.

Un travail axé sur les émotions et la communication est fait afin que chacun puisse développer des relations de qualité. Apprendre à connaître ses qualités, ses limites et ses besoins ; identifier ses émotions et celles des autres ; trouver les mots adéquats pour s'exprimer sans blesser ; entendre les remarques et chercher une issue constructive... est un travail quotidien.

En parallèle, les jeunes sont incités à amener et développer leurs idées, qu'elles soient modestes ou d'envergures. L'Appart se veut être un lieu qui vit au travers des idées des personnes accueillies. Le personnel éducatif est présent pour soutenir les enfants dans leurs projets personnels et collectifs, les aider à trouver des solutions pour les concrétiser, les guider dans leurs démarches, les accompagner dans le développement de leur créativité. Les jeunes sont concertés dans certaines décisions à prendre pour améliorer le lieu d'accueil, sont amenés à donner leur avis et à gérer de petits budgets.

L'autonomie s'acquiert par étapes. Donner certaines responsabilités à l'enfant l'aide à prendre confiance en soi, l'amène à la réflexion, à faire des choix, à chercher des solutions. Elles doivent être un moteur de progression et non une source d'échecs. Le personnel éducatif évalue les demandes de chaque enfant en fonction de sa capacité d'autonomie et du lien de confiance qu'il a su créer avec l'adulte. Ainsi, certains enfants pourront, par exemple, aller acheter des œufs à la ferme sans être accompagnés d'un adulte alors que d'autres non.

A son inscription, le jeune est invité, au même titre que ses parents, à participer au premier entretien. Un document « formulaire d'inscription à L'Appart – droits et responsabilités » lui sera transmis et expliqué. Par sa signature, l'enfant s'engage alors à s'investir dans le lieu d'accueil et d'en respecter le cadre.

Ainsi, chacun peut se sentir intégré, impliqué, autonome et responsable.

2. ANIMATIONS POUR LES 7H-9H

Pour :

- **Développer leur implication et leur sens des responsabilités**
- **Les insérer dans la vie locale et développer leur citoyenneté**
- **Renforcer la conscience et l'estime de soi**
- **Développer leurs compétences relationnelles à travers la vie collective**

Des animations sont proposées aux écoliers. Complémentaires, ces animations sont adaptées en fonction : des compétences de chacun ; de leur âge ; du degré de leur d'autonomie ; du lien de confiance tissé avec l'adulte ; de leurs besoins ; de leurs centres d'intérêts ainsi qu'à la réalité du quotidien.

Elles sont développées à travers 4 axes qui sont :

UNE ANIMATION A DOMINANTE DE LOISIRS

Des activités récréatives, de détente et relationnelles sont proposées au quotidien et de manière permanente. Pour cela, du matériel est mis à disposition. Aussi, L'Appart crée des espaces d'échanges, d'écoute et de partage. C'est un lieu où l'on vient se rencontrer, échanger, vivre la collectivité et trouver sa place au sein d'un groupe. Évoluant dans un système participatif, les jeunes sont encouragés à s'investir dans le lieu d'accueil, à amener leurs idées de changements et à faire des propositions d'animations.

UNE ANIMATION A DIMENSION EDUCATIVE

L'équipe éducative soutient les écoliers à faire émerger des projets individuels et/ou collectifs, à les construire et à les organiser. La mise sur pied de projets participe à l'apprentissage de l'autonomie et, à travers l'expérience, apporte de nouveaux savoirs, savoir-être et savoir-faire. Cette démarche favorise le vivre-ensemble et la responsabilisation. Ainsi, les écoliers passent du statut de consommateur à celui d'acteur. De plus, les jeunes sont invités à s'impliquer quotidiennement pour faire vivre L'Appart en participant à diverses tâches.

UNE ANIMATION A DIMENSION SOCIALE ET LOCALE

Participer aux projets locaux et aux animations régionales permet d'aller à la rencontre des gens, de vivre de nouvelles aventures et de trouver une place au sein de la société. Cela permet de renforcer la cohésion sociale. Vivre des moments de plaisir en groupe amène un sentiment d'appartenance, renforce l'estime de soi et donne du sens à la vie.

Vivre en collectivité donne l'opportunité d'apprendre à se connaître soi-même, à communiquer efficacement, à se confronter aux émotions et à apprendre à les gérer.

UNE ANIMATION A DIMENSION PREVENTIVE

L'Appart encourage les jeunes à choisir des conduites autonomes et responsables. L'équipe éducative s'engage à être à l'écoute, à engager le dialogue et à informer. Elle effectue un travail de sensibilisation et non de moralisation. Elle amène les jeunes à la réflexion en questionnant, en créant des ateliers abordant un thème particulier, en faisant appel à un-e intervenant-e externe et en s'appuyant sur l'actualité. Elle crée le lien avec les plateformes, les organismes et les lignes téléphoniques destinés à aider les jeunes face à une difficulté.

3. ALIMENTATION

Outre le fait que les repas répondent à un besoin vital, ils sont rassembleurs, propices aux échanges, aux apprentissages et à la découverte. L'institution propose des mets équilibrés, sains et variés, s'inspire des saisons et ouvre une fenêtre sur la découverte du monde et de ses merveilles culinaires. Aussi, l'équipe éducative veille à ce que l'ambiance de ces moments soient agréable et détendue.

Chaque jour, un déjeuner, un repas à midi et un goûter en fin d'après-midi sont proposés. Chaque participant aux Ateliers amène sa propre collation pour la matinée, excepté durant les vacances scolaires. En principe, les repas sont préparés au sein de l'institution. Un partenariat avec l'extérieur (repas livrés) est possible. Deux à trois fois par semaine, un menu végétarien est proposé à midi.

Le personnel éducatif tend à éveiller la curiosité gustative des enfants. Indirectement, les moments de repas permettent d'effectuer un travail de prévention en lien avec la santé (habitudes, sensation de satiété, besoins et troubles alimentaires).

S'il y a un dessert, il fait partie intégrante du repas. En aucun cas les mets sucrés deviennent un moyen de pression afin que l'enfant goûte d'un aliment ou termine ce dont il s'est servi. Les goûters sont toujours accompagnés de fruits qui sont mis à disposition tout au long du repas.

En cas de régime particulier et/ou d'allergies, les parents en informent le personnel éducatif. Ensemble, ils recherchent une solution adaptée en fonction des besoins et possibilités de chacun.

4. AMÉNAGEMENT

Les espaces et le mobilier ont été pensés pour diffuser une ambiance chaleureuse et offrir un cadre de vie rassurant. Il vise à favoriser l'autonomie, une dynamique de groupe positive et permet des temps d'échanges et de calme. L'Appart étant un lieu d'accueil participatif, les enfants accueillis sont amenés à faire évoluer ces lieux qui leur appartiennent. L'aménagement est amené à être modifié en fonction des demandes, envies et besoins des enfants accueillis tout en tenant compte de la réalité de la collectivité.

Parce que certaines personnes ont besoin de calme pour se ressourcer alors que d'autres vivent plus bruyamment le plaisir d'être ensemble, l'Appart souhaite s'établir dans des locaux bénéficiant de plusieurs pièces et d'un espace vert à l'extérieur.

5. ARRIVÉES- DÉPARTS

Les enfants de 3 à 6 ans sont accompagnés d'un adulte pour venir et quitter les Ateliers. L'équipe éducative est informée de la personne qui viendra rechercher l'enfant. Une carte d'identité peut être demandée par le personnel éducatif s'il ne connaît pas encore la personne. A la demande des parents et sous réserve de certaines conditions, une décharge peut être signée afin que l'enfant puisse faire les trajets seul.

Les écoliers de la 7H à la 9H font généralement les trajets seuls. Toutefois, les parents qui souhaitent amener les enfants et/ou venir les rechercher sont évidemment les bienvenus.

Bien que le contrat se base sur des modules choisis (horaires), il est possible de venir rechercher son enfant plus tôt que prévu. Cela peut avoir pour incidence un retour plus bref sur la journée de l'enfant de la part du personnel éducatif. Aussi, cela peut engendrer que le parent doive aller rechercher son enfant sur un autre lieu en cas d'activité prévue (place de sport, par exemple).

La personne qui accueille l'enfant prendra note des informations reçues et se chargera de les transmettre aux autres membres de l'équipe. Toute information pour la journée est notée sur les fiches journalières.

Si un parent souhaite des informations sur la journée de son enfant et qu'il n'a pas pu venir rechercher son enfant, il peut sans autre joindre l'équipe éducative par téléphone qui lui fera un retour. Si le personnel éducatif n'est pas disponible pour un échange de qualité, il proposera un appel ultérieurement.

Lors des retours, le personnel éducatif s'engage à être transparent tout en respectant l'intimité de la journée de l'enfant. Ces échanges sont centrés sur l'enfant et sur son bien-être. Ils ne sont pas une mise en valeur des professionnels ni un moment de décharge pour ces derniers.

Lorsque le besoin s'en fait ressentir, les parents et le personnel de l'institution peuvent à tout moment demander à se rencontrer.

6. ATELIERS

En matinée, L'Appart ouvre ses portes aux enfants âgés entre 3 et 6 ans. Des Ateliers variés et adaptés sont proposés tout au long de la semaine. Ils permettent à l'enfant d'éprouver du plaisir, de faire des découvertes et d'acquérir de nouvelles connaissances.

Ainsi, tout au long de l'année, peinture, chant, jeux de société, promenade, activités culinaires, lectures, bricolage, matinées en forêts, activités sportives et bien d'autres surprises attendent les enfants. Ils auront l'opportunité de vivre pleinement leurs 5 sens. En parallèle, des jouets adaptés sont mis à leur disposition afin qu'ils puissent s'amuser, découvrir et apprendre durant les moments de jeux libres.

Chaque jour, en milieu de matinée, une petite récréation est proposée afin de se reposer un peu et reprendre des forces.

Les Ateliers visent à développer tout particulièrement les buts suivants :

LA SOCIALISATION

L'enfant apprend à vivre en collectivité à travers des animations collectives, grâce aux échanges verbaux, en partageant les lieux et les objets, en se confrontant aux règles de vie, en vivant ses émotions et en découvrant celles des autres. L'adulte veille à ce que cet apprentissage se fasse en douceur et propose les outils nécessaires à l'enfant lui permettant d'évoluer.

L'AUTONOMIE

L'autonomie, c'est savoir s'habiller, manger, jouer, s'occuper, sans l'aide d'une personne externe. C'est la capacité à répondre à ses propres besoins, avoir des idées et trouver les moyens de les concrétiser. C'est savoir demander de l'aide et pouvoir gérer ses émotions. C'est se permettre d'avoir un avis différent des autres personnes et prendre ses propres décisions. C'est faire la distinction entre le mal et le bien. L'autonomie, c'est un apprentissage qui prend du temps. L'adulte est sensible au rythme d'apprentissage différent d'un enfant à l'autre, il tient compte de ses compétences, il encourage plutôt que félicite, il offre des leviers et permet à chaque enfant d'être qui il est, sans jugement aucun. Gagner en autonomie favorise l'estime de soi et la confiance en soi.

LA DÉCOUVERTE

Quoi de plus réjouissant que d'être curieux de la vie, d'acquérir de nouvelles connaissances, de vivre de nouvelles expériences et d'apprendre des autres ? Chaque seconde offre une possibilité de découvrir le monde et ses richesses, de vivre de nouvelles aventures et de s'émerveiller. L'adulte veille à proposer des Ateliers variés, en étant à l'écoute des centres d'intérêts des enfants tout en sachant ouvrir leurs horizons. Il veillera à transmettre ses connaissances avec passion. Il n'oubliera pas qu'à cet âge, chaque découverte est extraordinaire, riche et merveilleuse et prendra le temps de s'arrêter sur les petites choses.

LA CRÉATIVITÉ

Exprimer sa créativité permet de développer sa motricité fine et sa coordination, d'être en lien avec son imagination, de se détendre, de renforcer son estime de soi, de s'exprimer et d'extérioriser ses émotions. Le personnel éducatif propose de activités créatrices dirigées ainsi que libres. Il laisse à l'enfant la possibilité de ne pas suivre le modèle proposé s'il en montre le besoin. L'adulte échange au sujet des créations. Il a conscience qu'une création dévoile une partie de l'intimité de son auteur. Par conséquent, il ne se permettra pas de juger le résultat fait par l'enfant, ni de manière positive, ni négative.

7. CÉLÉBRATIONS

La vie est plus jolie lorsque nous la célébrons. Des rituels sont mis en place pour rythmer l'année. L'Appart célèbre les traditions de notre société ainsi que les saisons.

L'adulte référent de l'enfant veille à ce que sa date d'anniversaire soit noté dans l'agenda de l'établissement. Lorsqu'un enfant est présent à L'Appart le jour-même de son anniversaire, en guise de cadeau, l'équipe éducative présente veille à la confection d'un gâteau et à rendre la journée festive. Lorsque l'enfant quitte définitivement L'Appart, une petite fête sera organisée en son honneur.

Au mois de septembre, un petit apéro est organisé pour permettre aux familles de se rencontrer. Au mois de mai, un brunch pour fêter l'arrivée de l'été est prévu. D'autres fêtes peuvent être organisées dans le courant de l'année.

8. COURS EXTRA-SCOLAIRES

Les enfants étant inscrits à des cours extra-scolaires seront attendus à L'Appart et/ou envoyés aux cours, en fonction des indications reçues des parents.

9. DÉPANNAGES – ACCUEIL OCCASIONNEL ET D'URGENCE

Parce que la vie est pleine de surprises qui peuvent chambouler l'organisation familiale, l'institution met chaque jour à disposition deux places de dépannages. Cette prestation est destinée aux parents ayant un besoin de garde occasionnel ou de dernière minute. Il suffit de prendre directement contact avec l'institution pour vérifier les disponibilités. Ce service est ouvert à toutes les familles du Canton du Jura et du Jura bernois. Il n'est pas nécessaire d'avoir un contrat à placement fixe au sein de l'institution pour y avoir accès. Chaque enfant est accueilli chaleureusement dans nos locaux et l'équipe éducative veille tout particulièrement à ce qu'il soit intégré rapidement au sein de la collectivité. Les parents, quant à eux, transmettent à l'équipe éducative toute information permettant à leur enfant d'être accueilli dans les meilleures conditions.

10. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

6h45 - 8h05	Arrivées progressives des enfants. Déjeuner possible jusqu'à 7h45. Activités libres.
8h05 - 8h10	Départ pour l'école.
8h30 - 11h00	Ateliers pour les 3 –6 ans : Accueil des enfants. Regroupement et animation. Atelier. Petite récréation. Suite de l'Atelier et/ou jeux libres.
11h00 – 11H15	Rangements et départ des enfants.
12h00 - 13h10	Accueil des écoliers. Repas de midi. Partage des tâches. Activités libres.
13h10	Départ pour l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
13h10 - 15h00	Les mercredis : Animation. Mise en place des projets personnels et collectifs. Moments d'échanges. Activités libres.
15h00 - 16h30	Accueil des écoliers. Jeux libres. Moments de détente. Jeux à l'extérieur. Moment de devoirs possible. Goûter. Partage des tâches.
16h30 - 18h00	Départs progressifs des écoliers. Moments pour les devoirs proposé. Mise en place des projets individuels et collectifs. Rangements.

Durant les vacances scolaires

6h45 - 8h30	Arrivées progressives des enfants. Déjeuner possible jusqu'à 8h15. Partage des tâches. Activités libres
8h30 - 13h30	Activité spécifique. Repas de midi. Départs et arrivées des enfants
13h30 - 18h00	Activité spécifique. Goûter. Partage des tâches. Départs progressifs des enfants. Rangements.

11. DEVOIRS SCOLAIRES

Quotidiennement, un moment dédié aux devoirs est proposé aux enfants qui le désirent. Pour cela, un endroit calme est aménagé. Il est demandé à l'enfant de faire ses devoirs de manière autonome. L'équipe éducative est disponible pour répondre aux éventuelles questions de l'enfant mais n'est pas dans la possibilité de faire du soutien scolaire. Les parents restent responsables de vérifier avec l'enfant si les devoirs ont été faits.

Si certaines familles souhaitent que leur enfant ait un soutien scolaire spécifique, cela peut s'organiser dans nos locaux. Les parents sont invités à en parler avec la Direction. Cette dernière se propose de mandater une personne externe en accord avec les parents et en fonction des besoins de l'enfant (enseignant spécialisé, étudiant, enseignant à la retraite, ...). Les frais engendrés par cette prestation sont à la charge des parents concernés.

12. HYGIÈNE

Les mesures d'hygiène permettent de protéger efficacement la santé des enfants et du personnel en empêchant ou limitant la transmission de germes et d'agents pathogènes. Accueillant des enfants de plus de 3 ans, L'Appart est entretenu comme une maison familiale, avec un accent mis sur les sanitaires, la cuisine et les poignées de porte. Les locaux sont entretenus et aérés quotidiennement. Des feuilles d'auto-contrôles sont signées lorsque le travail est effectué.

Les jouets destinés aux enfants de 3-6 ans sont désinfectés régulièrement. Cet entretien est accentué en période de contagion ou lors de salissure.

Le personnel se lave et/ou se désinfecte les mains à l'arrivée et au départ de son lieu de travail ; avant et après avoir prodigué des soins à un enfant malade (mouchage, administration de médicament, ...) et aussi souvent que la situation le demande (passage aux WC, manipulation d'aliments, ...). Le port des gants est demandé, notamment dans les cas suivants : diarrhée d'un enfant et prise en charge d'un enfant blessé avec hémorragie.

Les linges pour essuyer les mains sont changés au minimum une fois par jour et plus si nécessaire. Les toilettes sont nettoyées quotidiennement. Une boîte de rangement individuel est prévue pour chaque brosse à dents.

Les enfants sont sensibilisés à l'importance du lavage de mains et à l'importance de leur hygiène corporelle.

L'adulte faisant office de modèle, il lui est demandé d'avoir une hygiène corporelle et vestimentaire convenables. La tenue vestimentaire doit permettre d'être à l'aise dans toutes les activités proposées.

13. INCLUSION

Parce que chaque personne a des besoins particuliers à un moment ou à un autre dans sa vie durant lesquels il a besoin de soutien, L'Appart a le souhait de pouvoir accueillir toute personne désirant y venir. Un premier entretien est fixé avec la Direction afin d'évaluer la situation. Il sera alors question de déterminer les besoins spécifiques de l'enfant concerné et les démarches à effectuer si une aide externe est nécessaire pour soutenir l'équipe.

Si la situation est complexe ou se complexifie avec le temps, le personnel éducatif s'engage à chercher des solutions en partenariat avec les parents et/ou des instances externes afin de garantir l'accueil à la personne concernée. Toutefois, si L'Appart devait ne plus être le lieu idéal pour l'enfant, s'il a atteint les limites de ses possibilités, la Direction s'autorise à rediriger les familles concernées vers des lieux d'accueils plus adaptés.

14. INSCRIPTION

Pour inscrire son enfant en contrat à placement fixe, il faut au préalable remplir le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site internet de l'association ou prendre directement contact avec la Direction de l'établissement. Les parents sont ensuite contactés. Si les horaires souhaités sont disponibles, l'enfant inscrit et ses parents sont conviés à un entretien.

Cet entretien est l'occasion de faire connaissance. L'enfant et les parents reçoivent des informations concernant le fonctionnement du lieu d'accueil, peuvent poser leurs questions et un contrat est établi. Durant cette rencontre, une visite des lieux est proposée.

A cette occasion, les écoliers de la 7H à la 9H reçoivent un formulaire d'inscription, mentionnant leurs droits et responsabilités au sein de l'établissement. Après avoir échangé sur son contenu, l'enfant aura un délai de réflexion. En signant ce document, l'écolier valide son envie de s'engager au sein de L'Appart et d'en respecter le cadre.

Si la famille en ressent le besoin, il est possible d'agender une ou plusieurs journées d'adaptation (horaires réduits) afin que l'enfant puisse acquérir des points de repère en douceur.

15. PLACEMENT AVEC HORAIRES IRRÉGULIERS

Les familles ayant besoin d'un placement avec des horaires irréguliers peuvent demander en tout temps des dépannages occasionnels ou de dernière minute. Pour les écoliers de la 7H-9H, les inscriptions aux activités durant les vacances scolaires leur sont bien évidemment ouvertes. Malgré sa volonté, L'Appart ne peut pas encore proposer de contrat à placement fixe lorsque les horaires de placement sont irréguliers.

16. MALADIE

Durant certaines périodes de l'année, les virus se propagent rapidement. En cas de maladie, L'Appart s'appuie sur le document créé par la Commission enfance de l'AJMEA¹⁰ « recommandations d'éviction pour maladies transmissibles dans les institutions jurassiennes » pour décider de la marche à suivre.

Pour autant que son état général et sa sécurité le permettent, un enfant malade peut être accueilli à L'Appart. Un endroit où il pourra se reposer et rester au calme est alors aménagé.

¹⁰ Association jurassienne des maisons pour enfants et adultes

En cas de symptômes apparaissant durant l'accueil de l'enfant, le personnel éducatif prendra contact avec les parents. D'entente avec eux, la manière de traiter les symptômes sera convenue.

Si le personnel éducatif estime que l'état de l'enfant est trop mauvais pour rester en collectivité ou qu'un risque de contagion est trop élevé, il se réserve le droit demander aux parents de venir récupérer leur enfant au plus vite.

Lorsqu'un enfant doit quitter l'école car il se sent trop mal, il arrive que les parents ne puissent pas se libérer aussi vite qu'ils le souhaiteraient. Dans ce cas, il suffit d'appeler à L'Appart et de définir avec l'équipe éducative si l'enfant peut y être accueilli et ce, à n'importe quel moment de la journée.

En cas de maladie au sein de l'établissement, le personnel redouble de vigilance concernant l'hygiène afin d'en éviter sa contagion.

17. MALTRAITANCE

En cas de suspicion de maltraitance, de négligence ou d'abus, il en va de la responsabilité du personnel éducatif d'en informer sans attendre la Direction. Les observations sont scrupuleusement notées et datées dans le classeur d'observation. La Direction prendra contact, si nécessaire, avec l'ORME ; L'AIIMM et/ou l'APEA. L'Appart se réfère au « Protocole à l'usage des intervenants professionnels en matière de maltraitance des mineurs », édicté par l'AIIMM en 2017 pour déterminer la marche à suivre dans un tel cas.

18. MÉDIAS, MÉDIAS NUMÉRIQUES ET INTERNET

A l'heure actuelle, l'être humain est de plus en plus connecté et il n'est pas si aisé de trouver un équilibre avec sa propre consommation numérique. Dépendance, harcèlement, contenus inadaptés, sexting, cybergrooming, cyberdépendance, ... autant de risques auxquels chacun et chacune peut être confronté en utilisant les médias numériques. Toutefois, ces nouveaux médias sont aussi un levier pour effectuer un travail de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes. Offrant des opportunités, le monde numérique peut s'avérer être source de plaisir ainsi qu'un très bon outil d'apprentissage et de partage.

ATELIERS

Les enfants n'ont en principe pas accès aux écrans.

ECOLIERS

Les portables ne sont pas autorisés. Il est demandé aux enfants de les laisser dans leur sac ou de les mettre dans la boîte prévue à cet effet le temps de leur présence à L'Appart. Si l'enfant a besoin de communiquer avec ses parents, il peut demander à utiliser le téléphone fixe de l'établissement. Cette règle est aussi valable pour les montres connectées.

La mise sur pied d'un projet peut amener l'écolier à utiliser l'ordinateur. Il y aura accès dans un projet défini au préalable et après avoir échangé avec un adulte.

L'accès aux programmes informatiques sans connexion à Internet peut se faire sans la présence de l'adulte. L'accès à Internet se fait sous le regard d'un adulte, après un premier travail d'accompagnement, dans une pièce commune.

Jeux vidéo : par le biais d'activités spécifiques durant les vacances scolaires et les vendredis soir à thème, il est possible que les écoliers aient accès à une console de jeux vidéo. Ces activités restent occasionnelles. Le matériel n'est jamais en libre accès et le contenu est adapté à l'âge des enfants.

L'âge légal pour la plupart des réseaux sociaux et messagerie est de 13 ans. Dès cet âge et jusqu'à 16 ans, il est recommandé que le jeune soit accompagné par un adulte. De ce fait, les enfants accueillis à L'Appart n'y ont pas accès.

Dans le but d'échanger avec les jeunes et de les amener à développer leur réflexion, ils peuvent avoir accès aux autres médias (radio, presse écrite, podcast, télévision, cinéma, Spotify).

19. MEDICAMENTS - PHARMACIE

Lorsqu'un enfant doit prendre un médicament, il est demandé aux parents de signer une décharge. Cette dernière peut être remplie en ligne et envoyée par voie électronique à l'institution, ce qui fait foi de signature. Les médicaments qui ne sont pas au nom de l'enfant ne sont pas administrés par l'équipe éducative (exception pour le paracétamol, l'anti-inflammatoire et l'homéopathie). Les médicaments expirés ne sont pas administrés.

A la réception du médicament et avant de l'administrer, le personnel éducatif prendra soin de :

- Vérifier que la décharge est signée ou transmise par voie électronique
- Vérifier le nom et le prénom sur l'emballage
- Vérifier la date d'expiration
- Prendre connaissance de la conservation du médicament
- Être au clair avec la posologie
- Noter l'heure à laquelle il doit être administré sur la fiche journalière
- Transmettre toutes les informations à l'équipe éducative présente et aux personnes qui prennent le relais
- Si un autre adulte est présent, lui montrer le dosage avant de l'administrer à l'enfant, pour validation.

Le médecin ou la droguiste de référence de L'Appart peut être contacté en cas de doutes à lever ou pour obtenir des informations supplémentaires.

Si le personnel éducatif juge nécessaire d'administrer un médicament non prescrit par le parent, il le contactera au préalable pour obtenir son accord. A partir de 39°C de fièvre, si l'autorité parentale n'est pas joignable et que l'état de l'enfant est jugé mauvais, le personnel peut prendre la décision de manière unilatérale d'administrer du paracétamol à l'enfant.

Lors d'activités à l'extérieur, le personnel éducatif prend une pharmacie de premiers secours contenant le matériel de base en cas de petites blessures (arnica, désinfectant, pansements, ...) ainsi que les numéros de téléphone des parents.

Lors de la période estivale, l'Appart fournit une crème solaire de protection 50. Si la marque proposée ne devait pas convenir à l'enfant, les parents peuvent amener une crème plus appropriée.

20. MATÉRIEL

Le matériel créatif et pédagogique mis à disposition des enfants est pensé et choisi afin d'être adapté à leurs besoins et leurs compétences. Il vise à stimuler leurs apprentissages psychiques, physiques et sociaux. Le matériel est réparti en divers domaines : jeux symboliques ; matériel cognitif ; jeux de construction ; jeux de société ; matériel développant la motricité fine et globale ; matériel sensoriel permettant la manipulation et l'exploration ; matériel créatif.

Adulte comme enfant est garant de ranger le matériel où il l'a pris. Cette manière de fonctionner favorise principalement l'autonomie de chacun et permet de s'investir dans des projets très rapidement.

Le matériel et le mobilier étant précieux, chacun est sensibilisé à en prendre soin. La réparation de l'objet est favorisée.

Les déchets sont triés en vue d'être recyclés.

21. OBJET TRANSITIONNEL – JEUX DE LA MAISON

L'objet transitionnel, c'est le fameux "doudou", qui peut être accompagné ou non d'une lolette. Dans la vie d'un enfant en bas âge, il a toute son importance. Il donne du courage, il console, il câline, il écoute, il fait le lien entre la maison et l'ailleurs. Son odeur, si particulière, rassure autant que sa douceur. Si l'enfant en ressent le besoin, son doudou est le bienvenu à l'Appart. Une fois l'enfant en confiance, il sera encouragé à le déposer dans son sac jusqu'à ce qu'il en ressente à nouveau le besoin. En principe, le doudou n'est pas invité à l'extérieur. De petites séparations font de grandes retrouvailles !

Les jouets ont une fonction d'amusement. En principe, il est demandé qu'ils restent à la maison, car à l'Appart, il y a tout ce qu'il faut pour s'épanouir. Il peut arriver qu'un enfant ait envie de montrer à ses pairs un jouet dont il est fier...ou qu'il ait envie de jouer avec ses camarades à un nouveau jeu de société reçu...parce que ces petits moments de partage sont importants, ils peuvent être prévus en accord avec le personnel éducatif. L'apprentissage du partage peut impliquer d'autres apprentissages : celui des conflits, de la gestion de la colère et de la tristesse lorsque l'objet se casse ou se perd.

22. OUTILS DE TRAVAIL PRINCIPAUX

Les professionnels s'appuient sur leurs expériences et les ressources théoriques pour encadrer au mieux les enfants et leur famille. Chaque membre de l'équipe éducative est responsable de se renseigner de l'évolution des théories.

Les outils principaux de travail sont :

LA PÉDAGOGIE

L'équipe éducative s'appuie entre autres sur les travaux de John Dewey, Célestin Baptistin Freinet, Janusz Korczak, Alexander Sutherland Neill, Jean Piaget, Maria Montessori et Lev Semionovitch Vygotski.

LA COMMUNICATION NON VIOLENTE (CNV)

Que ce soit entre les membres du personnel, avec les enfants, avec les parents ou les divers partenaires, la communication non violente est privilégiée. Elle favorise l'écoute, l'échange et le dialogue. Elle permet de faire un pas en direction de l'autre tout en tenant compte de ses propres besoins. Chacun est responsable de la manière dont il transmet ses pensées ; et l'autre n'est pas responsable de ce que nous ressentons.

L'OBSERVATION

Cet outil de travail permet de découvrir les particularités des enfants accueillis ; de déterminer dans quel stade de développement ils se trouvent ; de connaître leurs centres d'intérêts, leurs forces et leurs limites. L'observation permet de répondre aux besoins des enfants de manière plus précise et de les accompagner dans leurs progrès en mettant en place des moyens spécifiques. Elle aide à dépister d'éventuels troubles (moteur, langagier, comportemental, ...) et peut permettre d'identifier d'éventuelles situations portant atteinte à la santé physique ou psychique de l'enfant. Les observations pouvant être utiles à faire évoluer l'enfant sont retranscrites de manière factuelle. Un classeur est prévu à cet effet. Figurent sur le document : nom, prénom et date de naissance de l'enfant ; date de l'observation ; l'observation ; nom et prénom de la personne qui a noté l'observation.

LE CHILD COACHING

Lorsque le comportement d'un enfant déstabilise l'équilibre du groupe et qu'il cherche à attirer l'attention négativement sur lui, la méthode éducative nommée « Child coaching » peut être mise en place après un échange entre les professionnels ; le but étant d'aider l'enfant à retrouver une place positive au sein de la collectivité. Les parents de l'enfant concerné sont mis au courant par l'équipe éducative.

LA FORMATION CONTINUE

Les cours de formation continue sont vivement encouragés. Actuellement, l'association ne peut pas encore participer financièrement à la formation continue de ses employés, mais cela reste un objectif. En attendant, la Direction stimule l'équipe de se mettre à jour en lien avec les avancées concernant les sciences humaines et les neurosciences. Pour ce faire, elle s'appuiera sur des articles, conférences et références théoriques, permettant de lancer une réflexion pédagogique.

23. PARENTS

Favoriser un partenariat de qualité avec les parents est primordial pour l'équipe éducative de L'Appart. Une confiance réciproque permet d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et de les soutenir dans leur évolution. Chaque famille est accueillie chaleureusement et les parents sont reconnus dans leur rôle. Leurs actions éducatives sont entendues et si besoin, discutées dans le respect.

Le personnel éducatif s'engage à être transparent, non-jugeant et à transmettre ses questionnements uniquement dans le but d'améliorer le bien-être de l'enfant.

Le lieu d'accueil se veut ouvert à la participation des parents. C'est avec plaisir que l'équipe éducative accueille les parents voulant venir partager leur passion et leurs compétences dans un domaine, à travers une activité spécifique proposée aux enfants. Aussi, durant les vacances scolaires, les parents peuvent se joindre à l'équipe éducative pour accompagner les enfants lors de certaines activités.

Chaque parent peut demander un entretien avec le personnel ou la Direction s'il en ressent le besoin, quelle qu'en soit la source. Face aux problèmes rencontrés, la recherche de solutions communes est privilégiée, en tenant compte de la réalité de la collectivité et des besoins individuels de chacun. Selon le sujet, la Direction peut décider d'assister activement à l'entretien.

24. RÉFÉRENCES

Afin d'offrir un encadrement de qualité à l'enfant et sa famille, L'Appart travaille avec un système de référence. Lorsqu'un enfant est accueilli régulièrement, une personne de l'équipe éducative est désignée et devient sa référente. Elle veille à ce que l'enfant et sa famille soient accueillis chaleureusement. Elle coordonne la vie de l'enfant au sein de L'Appart (mise à jour des dossiers, transmission des informations, photos, anniversaire, brosse à dent, ...).

25. RÈGLES DE VIE – RESPONSABILISATION - SANCTIONS

L'Appart est un lieu agréable où chacun doit pouvoir trouver sa place. Le respect de soi-même, des autres et du matériel sont les règles de base. Elles sont les fondements de la vie en collectivité et de la démocratie. Les enfants ayant un comportement adéquat doivent pouvoir bénéficier d'un encadrement de qualité et ne doivent pas avoir une prise en charge pénalisée par le comportement négatif d'un ou de plusieurs de leurs pairs.

Pour vivre pleinement la collectivité, certaines règles sont nécessaires. Pour qu'elles soient respectées, elles doivent être claires (formulées en fonction de la compréhension de chacun). Il est important qu'elles aient du sens et soient réalistes. La constance des règles principales est nécessaire pour qu'elles puissent être intégrées. Certaines règles moins importantes peuvent être modifiées pour autant qu'une explication cohérente et compréhensible soient donnée. Pour qu'une règle ait du sens, elle doit être conséquente. L'enfant apprendra alors que chaque acte produit une conséquence positive ou négative. L'adulte veille à ce que les règles de bases soient connues de tous.

Lorsque le comportement de l'enfant est en inadéquation avec la mission de L'Appart, lorsque ce comportement fragilise trop fortement la vie collective, des conséquences peuvent en découler.

L'équipe éducative vise la responsabilisation de l'enfant concerné et la réparation, tout en favorisant le lien. En premier lieu, elle engagera le dialogue. En fonction de la gravité de l'acte et de la volonté de collaborer de l'élève, les conséquences peuvent aller d'une simple réparation à une exclusion d'un à plusieurs jours, voire de l'exclusion définitive. En aucun cas la conséquence d'un acte ou d'un comportement ne doit porter atteinte à l'estime de soi ou à la dignité de l'enfant.

En signant le formulaire d'inscription à son arrivée, l'élève prend connaissance de ses droits et de ses responsabilités. La signature de ce document l'engage à respecter le cadre de l'établissement.

26. RÔLES DE L'ADULTE DANS LES APPRENTISSAGES

Un des rôles de l'adulte est de faciliter les apprentissages de l'enfant en lui faisant bénéficier de ses compétences et ses expériences. Il lui partage son authenticité et il sait donner l'envie d'apprendre et d'être curieux. Il aide à donner du sens ; Il soutient l'enfant dans ses apprentissages, valorise ses progrès et souligne ses compétences ; il l'encourage, l'amène à dépasser ses limites, reconnaît qui il est afin de renforcer son estime de soi ; il favorise la participation de l'enfant et l'aide à trouver sa place. Il l'aide à renforcer et développer ses ressources personnelles. Il sait que l'erreur permet d'avancer et n'est pas un échec personnel.

L'équipe éducative instaure des rituels et propose des activités adaptées à l'enfant en fonction des centres d'intérêts et des habilités de ce dernier. Il s'assure de trouver un équilibre entre les activités intérieures/extérieures ; individuelles/collectives ; dirigées/libres.

27. LA SÉCURITÉ

Pour développer ses capacités en toute sérénité, l'enfant doit se sentir en sécurité tant sur le plan physique qu'affectif.

SÉCURITÉ AFFECTIVE

L'adulte prend soin de créer un lien de confiance avec chaque enfant à travers des moments d'échanges authentiques et de qualité. Cela se fait à travers des paroles et des gestes simples ; en s'adressant directement à l'enfant ; en lui offrant une écoute de qualité ; en s'intéressant à ses centres d'intérêts, ses passions, ses rêves. En résumé, il considère la personne accueillie comme un partenaire. L'adulte instaure une dynamique relationnelle respectueuse. Il se montre disponible à l'échange et favorise la communication. Il incite l'enfant à mettre des mots sur ses idées, ses sentiments et ses émotions.

Parallèlement, l'adulte doit être apte à garantir sécurité et stabilité. Pour cela, il instaure des repères dans le temps, dans l'espace et dans la relation. Ainsi, l'enfant peut s'épanouir dans un cadre clair. Aussi, l'adulte est conscient de l'importance de son rôle de modèle positif et montre l'exemple. Il sait que chaque personne a un rythme de développement propre à soi et en tient compte.

SÉCURITÉ PHYSIQUE

En cas de blessures mineures l'enfant est soigné sur place. Les parents en sont informés lorsqu'ils viennent rechercher leur enfant. L'élève transmettra lui-même l'information à ses parents. Ces derniers peuvent appeler l'équipe éducative pour tout renseignement complémentaire. En cas de blessures qui pourraient avoir des incidences plus conséquentes, le personnel éducatif en informera les parents le jour-même.

Une pharmacie de premiers secours est placée hors de portée des enfants et l'emplacement est connu de tous.

Lors de sorties, l'équipe éducative prend le sac de pharmacie prévu à cet effet. Elle prend aussi un téléphone, les numéros de téléphone d'urgence ainsi ceux des parents. Les adultes présents s'assurent régulièrement de la présence de tous les enfants. En déplacement, si les adultes sont plusieurs, la personne diplômée ferme la marche.

En cas d'accident grave, le 144 est appelé - les premiers secours sont donnés – la Direction est avertie et les parents sont informés dès que possible.

A côté du téléphone fixe, la liste des numéros urgents est affichée. Une deuxième liste est affichée à hauteur des enfants.

28. TRAJETS

Sauf demande particulière des parents, les enfants font les trajets de l'institution à l'école et de l'école à l'institution de manière autonome. L'équipe éducative veille à envoyer les enfants afin qu'ils arrivent à l'heure.

Si un enfant n'est pas de retour 10 minutes après la fin des cours, l'équipe éducative prend contact avec l'école. Si l'enfant n'y est pas et qu'aucune nouvelle de lui n'est reçue, l'équipe éducative appelle en premier lieu les parents. Sans réponse de leur part dans les 15 minutes, la police est contactée.

Cette procédure est applicable pour tout autre trajet (trajets de la maison, retour des cours extra-scolaires et des courses d'école, ...)

29. VACANCES SCOLAIRES

Un programme différent est proposé lors des vacances scolaires pour les 7H-9H. Des activités spécifiques, variées et adaptées sont mises en place quotidiennement. Ainsi, les inscriptions peuvent se faire en fonction des préférences de chacun. Les parents ayant un contrat de placement fixe ont un accès prioritaire aux inscriptions. Pour créer ce programme, les élèves sont mis à contribution, tant pour faire part de leurs envies que pour participer à leur organisation.

30. VENDREDIS SOIR À THÈME

Tout au long de l'année et sur inscription, des vendredis soir à thème sont proposés aux écoliers de la 7H à la 9H. Ces soirées se déroulent généralement entre 18h00 et 20h30, voire 21h00. Les jeunes s'y réunissent, partagent un moment convivial entre amis et font de nouvelles rencontres, ... Des animations sont mises en place en lien avec le thème proposé. Au préalable, les jeunes sont invités à faire des propositions d'animations en fonction de leurs centres d'intérêts. Durant la soirée, un petit repas est organisé. Ainsi, les jeunes rentrent à la maison l'estomac rempli et des étoiles plein les yeux.

BIBLIOGRAPHIE

Documents divers

- *Accueil extra-familial des enfants en situations de handicap*, Procap, Alex Fischer, Miriam Häfliger et Anna Pestalozzi, avril 2021.
- *Cadre de référence sur l'intervention clinique destinée aux jeunes de 12-18 ans et à leurs parents : volets LSSSS et LPJ*, André Thomassin, Montréal, juin 2011.
- *Memento et directives pour le placement d'enfants à la journée*, République et Canton du Jura, Département de la santé et des affaires sociales, 2005.
- *Promotion de la santé et prévention, recommandations pour l'accueil collectif de jour des enfants*, SPJ -SPP- SCAV, 2010.
- *Promouvoir la santé psychique des adolescent-e-s à l'école et dans l'espace social, cahier de référence pour les professionnel-le-s*, Gilberte Voide Crettenand, 2020.
- *Protocole à l'usage des intervenants professionnels en matière de maltraitance des mineurs*, AIIMM, 2017.
- *Recommandations d'éviction pour maladies transmissibles dans les institutions jurassiennes*, Commission enfance de l'AJMEA, 2022.
- *Règlement interne de l'Espace-Jeunes*, Delémont, septembre 2018.

Ouvrages

- *Comment aimer un enfant ; suivi de Le droit de l'enfant au respect*, Janusz Korczak, Trad. Du polonais par Zofia Bobowicz. Paris : Robert Laffont, 1988.
- *La Liberté, pas l'anarchie !* Alexander S. Neil, éditions Payot, 2020.
- *L'apprentissage actif au préscolaire : accompagner l'enfant vers son plein potentiel*, Ann S. Epstein, Chenelière éducation, 2020.
- *Le bébé et l'eau du bain*, Dr. Jean-François Chicoine et Nathalie Collard, Editons Québec Amérique, 2006.
- *Les apprentissages autonomes, comment les enfants s'instruisent sans enseignement*, John Holt, Editions L'instant Présent, 2014.
- *Les enfants difficiles : sortir de l'impasse, Manuel pratique de Child Coaching*, Christian Müller et Sarah Messmer, Editions Dangles, 2011.
- *Les mots sont des fenêtres*, Marshall Rosenberg, Editions Jouvence, 2016.
- *L'étayage : agir comme guide pour soutenir l'autonomie ; pour un enfant à son plein potentiel*, Sonia Cloutier, Presse de l'Université du Québec, 2012.
- *Libres enfants de Summerhill*, Alexander S.Neil, éditions La Découverte, 2004.
- *Partager le plaisir d'apprendre*, Mary Hohmann, David P.Weikart, Louise Bourgon, Michelle Proulx, Editions De la Chenelière, Montréal, 2007.
- *3-6-9-12. Apprivoiser les écrans et grandir*, Serge Tisseron, Editions Erès, 2018.

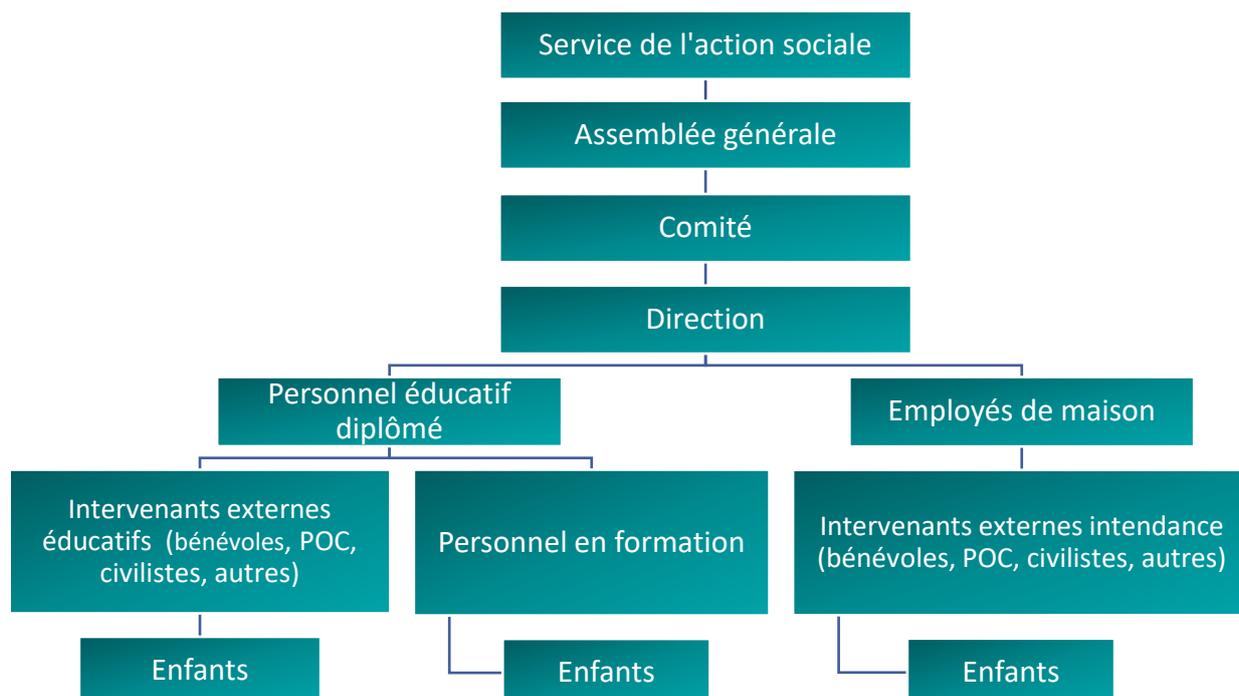
Projets pédagogiques et institutionnels

- *Ligne pédagogique, suivis spécialisés*, Maison de l'enfance de Porrentruy, mars 2022
- *Projet institutionnel*, Fondation crèche-garderie du Val-Terbi, 2015.
- *Projets pédagogiques et institutionnel de la Maison de l'enfance des Breuleux*, Turler Joanie et son équipe éducative, mai 2020.
- *Projet pédagogique*, espace jeune, 2017-2018, Ufcv, Stephan Auzie, 13390 Avriol,

Sites internet

- <https://www.apartentiere.ch>, statuts de l'association.
- <https://www.bfu.ch>, les normes de sécurité.
- <https://www.cairn.info>, le projet participatif : un projet éducatif comme les autres, Aline Guérin, 2015.
- <https://www.ciao.ch>
- <https://fondationo2.ch>
- <https://www.maisondelenfance.ch>: règlement et statuts de l'association.
- <https://naitreetgrandir.com>, développement de l'enfant de 3 à 6 ans.
- <https://www.pep-vd.ch>. « *Un projet pédagogique, de quoi s'agit-il ?* », Fabienne Guinchard Hayward, Agnès Rákóczy et Véronique Desponds Theurillat Conseillères pédagogiques, projet pédagogique 2016.
- <https://www.petit-panda.ch>: projet pédagogique et règlement.
- <https://www.rts.ch>, « La pandémie du Covid-19 a eu un impact sur la santé mentale des enfants et adolescents », 2022.
- [https:// www.santepsy.ch](https://www.santepsy.ch)

Organigramme



**« Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour
demain. »**

Albert Einstein